

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre
A 20 h 30, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (salle « La Bobine »),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Pierre DURIEUX)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **17**
Ayant pris part au vote (vote public) : **22**
○ Pour : **22**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, TOURON Jean-Marc, SOUVIGNET Bernard, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

Excusés : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M. Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle. Mme JAMES Marie-Laure donne pouvoir à M. SABY François-Régis. M. SANTY Jean-Pierre donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à SOUTRENON Maryline.

Date de convocation :
Le 12 décembre 2023

Date d'affichage :
Le 12 décembre 2023

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération n° DC/2022-05-09/03 du 9 mai 2022 approuvant le projet d'extension du bâtiment industriel occupé par l'entreprise LINAMAR sur la zone d'activités de Jacquet sise à Montfaucon (bâtiment loué à l'entreprise dans le cadre d'un crédit-bail immobilier), ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/03 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux correspondants pour la partie bâtiment.

Il précise que plusieurs modifications ont conduit à modifier les marchés de travaux portant sur la construction du bâtiment par la délibération n° DC/2023-01-30/04 du 30 janvier 2023 et par la délibération n° DC/2023-04-11/22 du 11 avril 2023.

M. JURY explique qu'aujourd'hui, il convient de procéder à une modification du marché initial par voie d'avenant concernant le lot n°12 (chauffage ventilation) attribué à l'entreprise HERVE THERMIQUE.

Cet avenant numéro 2 répond à des travaux supplémentaires concernant la modification du système de fluides industriels.

Les modalités financières évoluent donc selon les éléments suivants :

- Marché initial HT : 177 736.90 €
- Avenant 1 HT : 13 910.10 €
- Avenant 2 HT : 5 475.80 €
- Nouveau montant du marché : 197 122.80 euros HT

DELIBERATION N° :
DC/2023-12-18/03

OBJET DE LA SEANCE :
LINAMAR –
Zone d'activités de Jacquet
(Montfaucon)

Avenant aux marchés de
travaux – Bâtiment
Lot n°12 – Avenant 2

AR Prefecture

043-244300307-20231218-DC2023121803-DE
Reçu le 22/12/2023

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve dans le cadre des travaux d'extension du bâtiment de l'entreprise LINAMAR sur la ZA de Jacquet à Montfaucon la réalisation des nouvelles prestations modificatives énoncées ci-dessus,
- autorise M. le Président à signer l'avenant correspondant et tous documents utiles à intervenir.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Pierre DURIEUX,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20231218-DC2023121803-DE
Reçu le 22/12/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le